

MISE EN SERVICE DU TOUT NOUVEAU PARC À CHIENS SITUÉ AU PARC BISSONNETTE

Beauharnois, le 21 juin 2021 – Le conseil municipal de la Ville de Beauharnois est heureux d’annoncer la mise en fonction du premier parc canin situé au parc Bissonnette. C’est le petit terrain de baseball qui a été choisi pour ériger les installations permettant d’accueillir les animaux. Ce terrain ne servait plus depuis quelques années déjà et son développement, à faible coût, lui redonne un second souffle.

Attendu depuis un moment, l’aménagement du parc canin a été ajouté aux priorités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire qui a su développer ce projet rapidement. Accessible au public dès maintenant, le parc à chiens est ouvert tous les jours entre 7 h et 22 h.

UNE RÉGLEMENTATION POUR ENCADRER L’UTILISATION

Conformément à la réglementation en vigueur, tous les chiens du territoire doivent posséder une médaille ou une micropuce vendue par la Ville. Cette identification est obligatoire pour accéder au site, de même que le programme de vaccination à jour du chien.

Pour fréquenter le parc canin, les maîtres acceptent de respecter les consignes d’utilisation : « Nous sommes heureux de mettre ce site à la disposition de la population et de leur compagnon canin. Pour favoriser l’utilisation harmonieuse du site, nous souhaitons que les utilisateurs soient respectueux de cet environnement et des règles applicables. » a mentionné le maire de Beauharnois, monsieur Bruno Tremblay.

CODE DE VIE DU PARC CANIN

- Maximum de 2 chiens par usagers ;
- Les chiens agressifs ou malades ne sont pas tolérés ;
- Obligation de détenir une assurance responsabilité ;
- Gardez votre animal en laisse en tout temps lorsqu’il est à l’extérieur de l’enceinte ou dans la zone de transition ;
- Demeurez dans le parc avec votre animal, ayez sa laisse en main et gardez le contrôle de votre chien ;
- Maintenez les lieux propres. Ramassez les excréments de votre animal et utilisez les poubelles à cet effet ;
- Les chiens de type pitbull doivent garder leur muselière-panier en tout temps, même dans l’enceinte clôturée ;
- Maintenez les portes fermées en tout temps et gardez votre animal à l’œil.

----- 30 -----

Source :

Stéphanie Leduc Joseph

Conseillère aux communications, Ville de Beauharnois

450 429-3546, poste 267

stephanie.leduc@ville.beauharnois.qc.ca